

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe
Débat d'Orientations Budgétaires
Jeudi 2 février 2023

Rapport de gestion budgétaire 2023

SOMMAIRE :

Le contexte général :	pages 3 à 10
La loi de finances 2023 :	pages 11 à 21
Le pacte financier et fiscal :	pages 22 à 25
La fiscalité :	pages 26 à 31
Les données rétrospectives :	pages 32 à 43
Les données prospectives :	pages 44 à 57
La dette :	pages 58 à 62
Les ressources humaines :	pages 63 à 69

Contexte général

Source Caisse d'Epargne et
FinanceActive



Rétrospective de l'année 2022

Reprise de l'économie post covid

Source : finances actives

Après les nombreuses vagues de confinement et de plans sanitaires, les acteurs économiques ont pu reprendre le cours de leur vie et en particulier recommencer à consommer. De ce fait, l'activité économique s'est relancée de manière très rapide et des pénuries, notamment sur les semi-conducteurs, sont apparues mettant en tension de nombreux secteurs.

Ces goulots d'étranglement ont été notamment responsables de l'augmentation du prix d'un certain nombre de matières premières et biens manufacturés dès les premiers mois de l'année 2022 se traduisant par une inflation déjà préoccupante.

La Chine a maintenu quant à elle une politique dite de « zéro Covid » très restrictive sur l'ensemble de l'année. De nombreux Chinois ont été confinés à la moindre suspicion de Covid et les entreprises sont restées à l'arrêt pendant des jours. L'ancienne usine du monde ne peut plus fournir ses clients et a renforcé les pénuries déjà constatées



La guerre en Ukraine

Source : finances actives

Le 24 février 2022, la Russie décide d'envahir la région du Donbass en Ukraine, rappelant aux Européens que les guerres ne se déclenchent pas qu'en dehors du vieux continent.

La guerre, dont beaucoup de personnes pensaient qu'elle allait être éclaircie, dure maintenant depuis plus de 10 mois. Les conséquences indirectes de cette guerre ont souligné la dépendance de beaucoup de pays européens à l'Ukraine et à la Russie. Les exportations russes d'énergies fossiles ont fortement diminué, entraînant certains pays dans une situation énergétique précaire, notamment l'Allemagne qui dépend de Moscou pour son approvisionnement en gaz.

L'offre de gaz étant donc en baisse sur la scène internationale avec une demande toujours soutenue, le prix du gaz a mécaniquement augmenté entraînant une crise énergétique de grande ampleur. Cela viendra alimenter les tensions inflationnistes déjà constatées avec la reprise de l'activité économique post-COVID

Hausse de l'inflation mondiale

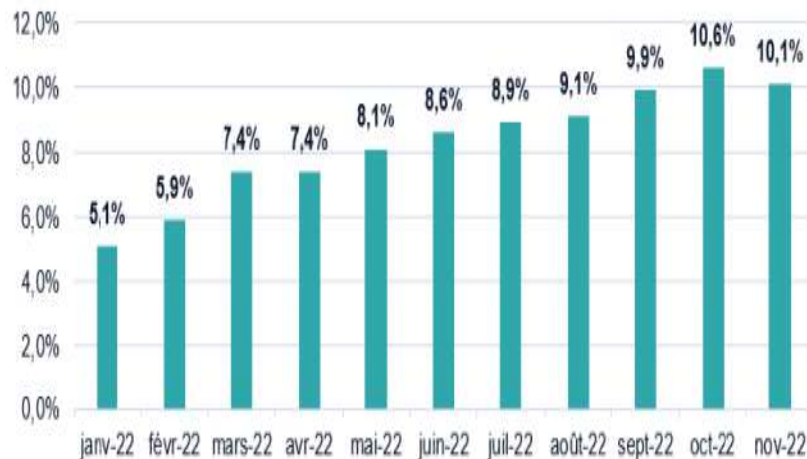
Source : finances actives

○ De nombreux facteurs ont eu un impact sur l'évolution des prix au cours de l'année 2022 :

- La reprise de l'économie post-pandémie et les pénuries engendrées ;
- Le conflit qui s'est déclaré dans l'Est et l'impact sur le prix des matières énergétiques et des denrées alimentaires ;
- Et enfin, les récoltes de 2022 ont été lourdement impactées par les températures observées pendant l'année. Selon les études de l'INSEE, les prix des produits agricoles à la production ont augmenté encore de 13,0% en novembre 2022.

Ces éléments ont eu un impact à la hausse sur l'augmentation des prix avec une inflation, longtemps en dessous de 2%, qui va atteindre des sommets de plus de 10% en zone euro. **Dans la zone euro et en France, la hausse des prix à la consommation n'a cessé d'augmenter depuis début 2022, atteignant 10,1% pour la zone euro et 6,2% pour la France en novembre 2022.**

Evolution des taux d'inflation européen en 2022



Source : Eurostat



Normalisation monétaire mondiale

Source : finances actives

La réponse des banques centrales face à ces niveaux d'inflation problématiques s'est traduite par entrée dans un cycle de normalisation monétaire. Un des objectifs principaux de ces établissements étant la stabilité des prix et donc un maintien de l'inflation sur un niveau proche de 2%.

La BCE (banque centrale européenne) a suivi la FED sur sa politique de normalisation monétaire et pour la première fois depuis 2011, a entamé une hausse de ses taux directeurs. Quatre hausses ont eu lieu dans l'année 2022, ce qui a fait une hausse cumulée de 2,50% :

- 2,00% pour la facilité de dépôt ;
- 2,50% pour les opérations principalement de refinancement ;
- 2,75% pour la facilité de prêt marginal.



Croissance et inflation attendues sur les années à venir en France

Source : finances actives

○ La croissance économique a été marquée par un ralentissement en 2022 avec 2,6% de croissance annuelle du PIB contre 6,8% en 2021. Ce ralentissement est principalement dû au contexte de hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. En effet, l'inflation engendrée a pesé sur la consommation des ménages et la production de biens et de services. La normalisation monétaire initiée par la banque centrale européenne va également jouer à la baisse sur la croissance compte tenu du renchérissement des crédits et donc de la baisse de la capacité à investir des acteurs économiques.

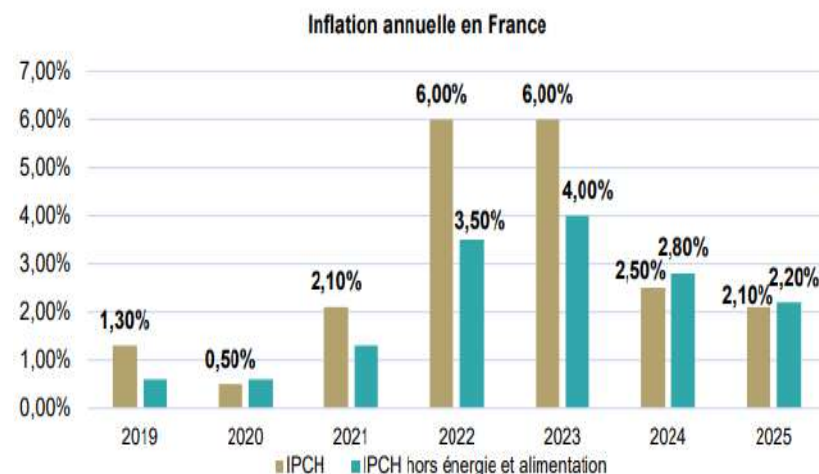
○ La Banque de France estime un deuxième ralentissement de la croissance en 2023 avec un taux compris entre - 0,30% et 0,80% compte tenu des tensions inflationnistes sur le secteur de l'énergie et l'incertitude sur l'issue de la guerre en Ukraine. Une récession, c'est-à-dire un recul du PIB sur deux trimestres consécutifs, est envisagée mais avec un impact limité dans son amplitude et dans le temps. Les marges des entreprises françaises pourraient continuer à se réduire notamment à cause de la hausse des salaires attendue et de la stagnation de la productivité des salariés. Le prix de l'énergie se répercutera également sur ces marges. Selon une enquête de la Banque de France, 20% des entreprises considèrent que le prix de l'énergie aura un impact sur leurs marges futures alors que la productivité du travail n'augmenterait que de 0,2%. L'investissement des entreprises diminuerait ainsi de facto en 2023 avec la baisse de leur rentabilité. Les prévisions de croissance pour 2024 ont été revues à la baisse. **En septembre 2022, les économistes de la Banque de France prévoyaient un taux de croissance de 1,80% pour 2024 contre 1,20% en décembre 2022. Cette baisse de 60 points de base est due à la remontée des taux d'intérêt plus élevée que prévue, une inflation plus prononcée et enfin à la baisse de la demande des acteurs économiques.**

Croissance et inflation attendues sur les années à venir en France

Source : finances actives

L'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), est estimée à 6% pour l'année 2022. Les prix de l'énergie contribuent pour beaucoup, l'inflation sous-jacente, c'est-à-dire retraitée des prix de l'énergie et de l'alimentation, serait de 3,5% pour 2022. **Les économistes de la Banque de France prévoient en 2023 à nouveau 6% d'inflation.** La hausse de l'IPCH reste stimulée par le prix de l'énergie et notamment la fin des aides de l'Etat sur le carburant, la diminution de la prise en charge liée au bouclier tarifaire et la renégociation des contrats d'énergie des entreprises. Le secteur des services continue de connaître une augmentation de ses prix due au dynamisme du marché du travail entraînant des hausses de salaires. Pour faire face à une certaine pénurie de main d'œuvre, la France compte créer un titre de séjour pour les métiers en tension.

L'inflation serait amenée à ralentir en 2024 et en 2025 avec une détente sur les prix de l'énergie et l'impact de la normalisation monétaire. Le pouvoir d'achat des ménages pourrait repartir à la hausse après des années de diminution. Les augmentations de salaire combinées à la baisse des prix de l'énergie expliqueraient cette situation favorable aux ménages



Source : Banque de France



Croissance atone et inflation qui ralentit en zone euro

Source : finances actives

- L'économie de la zone euro a été très dynamique au premier semestre de l'année 2022. Ensuite elle s'est mise à ralentir sous l'effet de la guerre en Ukraine et des tensions inflationnistes. Selon les dernières estimations de l'OCDE, la croissance économique devrait se situer autour de 3% pour l'année 2022. Les mesures de politiques monétaires prises par la Banque centrale européenne (BCE) pour lutter contre l'inflation devraient entraîner un ralentissement de l'activité économique en 2023 (+ 0,5 %)
- Le marché du travail est resté tendu en 2022 et subit également des pénuries de main d'œuvre. En 2022, le taux de chômage a baissé et s'est établi autour de 6% malgré le ralentissement de l'activité économique, les tensions inflationnistes et le contexte international marqué par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Le taux de chômage devrait repartir à la hausse à partir du second trimestre 2023 et s'établir à 7 %.
- L'inflation même si elle reste élevée, a connu un ralentissement au mois de décembre. Elle s'est établie à 9,2% (selon L'Echo) contre 10,0% en novembre. Ce niveau moins important au mois de décembre

Loi de finances 2023

Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : une suppression en deux temps

Sources : Finance Active

Calendrier de mise en œuvre de la mesure

La CCALS a perçu en 2022,
1 366 K€ de CVAE

	2023	2024 et suivant
ENTREPRISES	Taux CVAE réduit de moitié	Suppression de la CVAE
COLLECTIVITE	Dès 2023, perte de la CVAE et compensations des exonérations de CVAE	

CVAE : une compensation en deux parts

Sources : Finance Active

Calcul de la compensation

	Calcul de la compensation
PART 1 : part individuelle fixe	Moyenne CVAE entre 2020 et 2023 + compensation d'exonération de CVAE entre 2020 et 2023
PART 2 : part « dynamique »	Reversement en fonction de l'évolution de la TVA nationale (départements) ou territorialisée (bloc communal) <i>Modalités à définir</i>
Reliquat de l'année 2023	Versement sous forme de dotation d'investissement abondant le plan vert <i>Modalités à définir</i>

Mesures d'aides aux collectivités face à l'inflation énergétique

Sources : la Banque postale

Amortisseur électricité

1^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2023

Réduction du prix de l'électricité hors acheminement et taxes : prise en charge directement par l'État de 50 % du surcoût au-delà de 180 €/ MWh (plafond à 500 €/ MWh)

[Loi de finances pour 2023, Décret n° 2022-1774 du 31 décembre 2022](#)

1 Md€ d'aide aux collectivités

Collectivités bénéficiaires : « Toutes les collectivités territoriales ou leurs groupements, quelle que soit leur taille ». Les services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont également éligibles. Les clients doivent attester de leur éligibilité auprès de leur fournisseur afin de pouvoir activer l'amortisseur pour le contrat donné : un modèle d'attestation sur l'honneur est disponible dans le [Décret](#) afférent.

En tant que coordonnateur du groupement d'achat d'électricité, le SIEML va centraliser les attestations « amortisseur électricité » pour les contrats d'une puissance inférieure à 36 Kva dont le prix de notre marché est légèrement supérieur au seuil des 180 € /MWh

Pour CCALS : amortisseur sur une petite partie de notre consommation

Un nouveau filet de sécurité pour 2023

Sources : la Banque postale

Filet de sécurité

2022

Dotation (possibilité d'acompte) : prise en charge de **70 % de la hausse des dépenses d'énergie, élec. et chauffage urbain** et **produits alim.** et de **50 % de la hausse de la masse salariale** (dépenses au titre du budget principal et des budgets annexes).

430 M€

[Loi de finances pour 2022, Décret n° 2022-1314 du 13 octobre 2022](#)

Bénéficiaires : **communes et leurs groupements** : **(i)** si épargne brute au 31 décembre 2021 représente moins de **22 %** des recettes réelles de fonctionnement, **(ii)** si baisse de plus de **25 %** d'épargne brute en 2022 et **(iii)** pour les communes, un **potentiel financier par habitant** inférieur au double de la moyenne de leur strate démographique et pour les **EPCI à fiscalité propre**, un potentiel fiscal par habitant inférieur au double de la moyenne de leur groupe.

2023

Dotation (possibilité d'acompte) : prise en charge de **50 % de la différence entre la hausse des dépenses d'énergie, d'élec. et chauffage urbain** (au titre du budget principal et des budgets annexes) et **50 % de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022.**

1,5 Md€ d'aide aux collectivités

[Loi de finances pour 2023](#)

Bénéficiaires : **collectivités locales** : **(i)** si baisse de plus de **15%** d'épargne brute en 2023 et **(ii) critère de potentiel financier par habitant** pour les communes et départements (inférieur au double de la moyenne respectivement des communes du même groupe démographique et constatée au niveau national) et **critère de potentiel fiscal par habitant** pour les EPCI à fiscalité propre (inférieur au double de la moyenne des établissements de la même catégorie).

Le dispositif tiendra compte des baisses de dépenses d'énergie au titre de l'*amortisseur électricité* (dispositifs cumulables).

La réforme des indicateurs financiers

Sources : Finance Active

→ LES INDICATEURS FINANCIERS PRINCIPAL PARAMETRE DANS LE CALCUL DES DOTATIONS

LE RÔLE DES INDICATEURS FINANCIERS

LE POTENTIEL FISCAL : C'est un indicateur de richesse fiscale. Il correspond à la somme que produirait les taxes directes de la collectivité si l'on appliquait aux bases le taux moyen national d'imposition. Il mesure la capacité qu'à la collectivité à lever des produits fiscaux sur son territoire.

LE POTENTIEL FINANCIER : correspond au potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire perçue par les communes.

L'EFFORT FISCAL : permet de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire de la collectivité. Il est constitué du rapport entre les produits fiscaux levés sur le territoire de la commune (commune et EPCI) et le potentiel fiscal.

L'UTILISATION DES INDICATEURS DANS LE CALCUL DES DOTATIONS

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)
LE FSRIF (attribution et contribution)
LE FPIC (attribution et contribution)

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)
LE FPIC (attribution)

La réforme des indicateurs financiers

Application dégressive

Sources : Finance Active

Mise en place d'une fraction de correction de 2022 à 2027

Objectif : limiter l'impact de la réforme en lissant sa mise en place dans le temps

La LF 2023 maintient la fraction de correction à 100% pour l'EF en 2023 sur recommandation du CFL



La réforme des indicateurs financiers

Impacts possibles du nouveau potentiel fiscal et financier

Sources : Finance Active

LA REFORME DES INDICATEURS FINANCIERS

→ CONSEQUENCES SUR LES DOTATIONS ET LES FONDS DE PEREQUATION

Mesure de l'impact possible de la hausse plus importante que la moyenne du potentiel fiscal et financier

✘ Perte de l'éligibilité

- ▲ Part principale de la DNP
- ▲ 3 fractions de la DSR
- ▲ DSU
- ▲ FPIC (bénéficiaire)
- ▲ FSRIF (bénéficiaire)

↘ Diminution des attributions

- ▲ Part principale DNP
- ▲ 3 fractions de la DSR
- ▲ DSU
- ▲ FPIC
- ▲ FSRIF

↗ Hausse des contributions

- ▲ Ecrêtement DF
- ▲ FPIC
- ▲ FSRIF

A contrario dans le cas d'une hausse moins importante que la moyenne les évolutions seront inverses

La réforme des indicateurs financiers

Impacts possibles du nouvel Effort fiscal

Sources : Finance Active

LA REFORME DES INDICATEURS FINANCIERS

⇒ CONSEQUENCES SUR LES DOTATIONS ET LES FONDS DE PEREQUATION

Mesure de l'impact possible d'une diminution de l'effort fiscal plus importante que la moyenne

✘ Perte de l'éligibilité

- ▲ Part principale de la DNP
- ▲ Reversement FPIC

↘ Diminution des versements

- ▲ Part principale DNP
- ▲ 3 fractions DSR
- ▲ DSU
- ▲ FPIC

A contrario dans le cas d'une hausse moins importante que la moyenne les évolutions seront inverses



FPIC

Des évolutions annoncées

Sources : Finance Active

Une modification du régime de garantie...

		Année de versement de la garantie			
		N	N+1	N+2	N+3
Année d'inéligibilité	2022	50% du montant N-1	0€	0€	0€
	À partir de 2023	90% du montant N-1	70% du montant N-2	50% du montant N-3	25% du montant N-4

...suppression du critère d'exclusion d'éligibilité

Critère d'éligibilité au reversement		
	Jusqu'en 2022	2023
Critère principal	60% des EI classés selon un indice synthétique prenant en compte le PFIA (20%) le revenu par habitant (60%) et l'effort fiscal (20%)	
Exclusion	EI dont l'effort fiscal agrégé est < 1	-

À la suite de la réforme des indicateurs financiers mise en place par la loi de finances de 2022, le PLF 2023 dans une logique de cohérence, prévoit de supprimer le critère d'exclusion du reversement du FPIC en raison d'un effort fiscal agrégé (EFA) inférieur à 1. On risque donc d'assister à une augmentation des collectivités éligibles au reversement du FPIC

Création d'un fonds vert

Sources : Finance Active

Mise en place de mesures d'accélération de la transition écologique

- ▲ Création d'un fonds d'accélération de la transition écologiques dans les territoires, aussi appelé « fonds vert ».

	Enveloppe 2023	Eligibilité	Objet
Fonds vert	2 Mds€	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes; adaptation au changement climatique ; amélioration des friches ; mise en place de zones à faible émission

- ▲ Augmentation du montant de la dotation « biodiversité » de 5,7 millions d'euros pour atteindre un total de 30 millions d'euros en 2023.

Le pacte financier et fiscal

Un outil de gestion du territoire basé sur un bilan financier et fiscal du territoire et partagé par les communes membres et la communauté de communes. Il permet de définir les projets prioritaires de la communauté de communes et sert ainsi de socle au projet communautaire



Le pacte financier et fiscal

Tel qu'il a été adopté le 7 juillet 2022

ACTION N° 1 - FISCALITE : Les parties s'engagent à s'informer mutuellement, en amont de leur délibération, de toute modification de taux de fiscalité ou d'exonérations fiscales permettant d'anticiper la détermination de la fiscalité de l'EPCI (en raison des règles de lien des taux entre communes et EPCI) – Les parties considèrent que la fiscalité pourra être un levier financier complémentaire du pacte financier.

ACTION N° 2 – FPIC : Les parties s'engagent à appliquer le droit commun concernant le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

ACTION N°3 – ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) : Les parties s'engagent à proposer à leurs instances une répartition dérogatoire des attributions de compensation avec contributions de certaines communes permettant ainsi de compenser les attributions de compensation négatives des petites communes concernées.

Les attributions de compensation : répartition dérogatoire libre

	AC 2022 votées 4 février 22		proposition AC lissée sur 3 ans		Ecart sur 3 ans	Nouvelle proposition AC lissée sur 5 ans		Ecart sur 5 ans	impact sur AC 2022	Nouvelle AC 2022	Nouvelle AC 2023	Nouvelle AC 2024	Nouvelle AC 2025	Nouvelle AC 2026	
	habitants	€	€/hab.												
en bleu les communes contributrices															
CORNILLE LES CAVES	484	136 110	281	126 582	262	-9 528	120 230	248	-15 880	-3 176	132 934	129 758	126 582	123 406	120 230
DURTAL	3445	782 002	227	703 802	204	-78 200	651 669	189	-130 333	-26 067	755 935	729 869	703 802	677 735	651 669
HUILLE LEZIGNE	1340	178 269	133	178 269	133	0	178 269	133	0	0	178 269	178 269	178 269	178 269	178 269
MORANNES/SARTHE															
DAUMERAY	3716	327 029	88	304 137	82	-22 892	288 876	78	-38 153	-7 631	319 398	311 768	304 137	296 506	288 876
SEICHES SUR LE LOIR	3000	219 017	73	197 115	66	-21 902	182 514	61	-36 503	-7 301	211 716	204 416	197 115	189 814	182 514
LES RAIRIES	1031	71 114	69	71 114	69	0	71 114	69	0	0	71 114	71 114	71 114	71 114	71 114
CORZE	1904	112 347	59	112 347	59	0	112 347	59	0	0	112 347	112 347	112 347	112 347	112 347
MARCE	850	40 748	48	40 748	48	0	40 748	48	0	0	40 748	40 748	40 748	40 748	40 748
JARZE VILLAGES	2793	97 767	35	90 923	33	-6 844	86 360	31	-11 407	-2 281	95 486	93 204	90 923	88 642	86 360
ETRICHE	1582	36 091	23	36 091	23	0	36 091	23	0	0	36 091	36 091	36 091	36 091	36 091
MONTREUIL S/ LOIR	578	9 823	17	9 823	17	0	9 823	17	0	0	9 823	9 823	9 823	9 823	9 823
LA CHAPELLE SAINT															
LAUD	768	6 147	8	6 147	8	0	6 147	8	0	0	6 147	6 147	6 147	6 147	6 147
MONTIGNE LES RAIRIES	422	2 951	7	2 951	7	0	2 951	7	0	0	2 951	2 951	2 951	2 951	2 951
BARACE	595	-5 954	-10	0	0	5 954	0	0	5 954	0	0	0	0	0	0
SERMAISE	349	-6 628	-19	0	0	6 628	0	0	6 628	0	0	0	0	0	0
CHEFFES	1004	-13 123	-13	0	0	13 123	0	0	13 123	0	0	0	0	0	0
TIERCE	4449	-50 121	-11	-55 133	-12	-5 012	-58 474	1	-8 353	-1 671	-51 792	-53 462	-55 133	-56 804	-58 474
TOTAL	28310	1 943 589	69			-118 673			-214 925	-48 126	1 921 168	1 873 042	1 824 916	1 776 790	1 728 664

Les prévisions budgétaires 2023 pour les AC à verser et à recevoir par la CCALS tiennent compte de ce pacte financier et fiscal et donc des nouvelles AC 2023 mentionnées ci-dessus



Le pacte financier et fiscal

ACTION N°4 – FONDS DE CONCOURS : Les parties s’engagent à établir un règlement des fonds de concours des communes vers la CCALS :

- a) Pour la création de nouveaux équipements communautaires liés à la petite enfance, enfance-jeunesse et à la culture – les communes d’implantation devront participer au financement global de l’opération par un fonds de concours d’investissement avec valorisation éventuelle du don du foncier
- b) Pour le fonctionnement des médiathèques communautaires – les communes d’implantation devront participer au financement des frais de fonctionnement via un fonds de concours (une recette de 10 K€ est prévue au BP 2023)
- c) Pour le projet de déviation Nord à SEICHES SUR LE LOIR, la commune d’implantation devra participer au financement de l’opération via un fonds de concours

ACTION N°5 – REVERSEMENTS FISCALITE Taxe d’Aménagement et Taxes Foncières : Les parties s’engagent à respecter les délibérations et conventions actées par la CCALS en 2017/2018 fixant les modalités de reversement de la taxe d’aménagement et des taxes foncières.

ACTION N°6 – Plan Pluriannuel d’Investissement : Les parties s’engagent à échanger sur les investissements prioritaires pour le territoire, afin de définir un PPI communautaire. Dans ce cadre, Il est à noter que les élus souhaitent abandonner la création d’un nouveau siège social communautaire et privilégient l’extension du siège social actuel, sis 103 rue Charles Darwin pour permettre à tous les agents administratifs d’être regroupés sur un seul site.

Fiscalité

Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales 2023 : +7,1% en 2023

Source : la Banque Postale

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Règles de lien entre les taux en 2023

Sources : la Banque Postale

EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU)

Prise en compte de la variation entre n-1 et n (entre n-2 et n-1 pour la CFE)

TFPB : variation libre

TFPNB : variation ne peut être > variation taux TFPB

CFE : variation ne peut être > variation taux TFPB (taux consolidé C+EPCI) (ou variation taux moyen pondéré consolidé FB+FNB si plus faible)

THRS : variation ne peut être > variation taux TFPB (ou variation taux moyen pondéré consolidé FB+FNB si plus faible)*

Si taux consolidé TFPB baisse => autres taux doivent baisser (à l'inverse autres taux peuvent baisser sans baisser le taux de TFPB)

*Une ambiguïté existe quant à la référence au seul taux de l'EPCI ou au taux consolidé C+EPCI

En K	Bases 2021 notifiées	Bases 2022 = Bases 2021 + 3,4%	Bases 2023 = Bases 2022 + 7,1%
Taxe foncière /non bâti	2 403	2 463	2 638
Taxe foncière (bâti)	23 229	24 215	25 934
Cotisation Foncière des Ets (CFE)	9 381	9 833	10 531

LES RESSOURCES de la CCALS en K€	CA 2021	CA 2022	BP 2023
FISCALITE - IMPOTS LOCAUX - CONTRIBUTIONS DIRECTES			
Taxe additionnelle /non bâti	53	58	56
Taxe foncière /non bâti	44	44	48
Taxe foncière (bâti)	232	487	778
Cotisation Foncière des Ets (CFE)	1 977	2 089	2 238
sous-total	2 306	2 677	3 120
Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 486	1 366	
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	197	202	197
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)	126	157	128
Rôles complémentaires CFE, TH et IFER	136	386	
sous-total	1 944	2 110	324

Augmentation des bases 2023 de
+ 7,1 %

Le BP 2023 est construit sur la base
d'une augmentation des taux de 3% au
lieu de 2% pour la TFB (+ 291 K€) **MAIS**
nous attendons la notification des
bases définitives qui pourraient être
supérieures à nos estimations et ainsi
éviteraient d'augmenter ce taux

Le taux actuel de CFE est de 21,25%.
Nous attendons une réponse des
services fiscaux pour savoir s'il est
possible de l'augmenter compte tenu
de la suppression de la CVAE

Suppression de la CVAE dès 2023 pour
les collectivités compensées par une
fraction de TVA égale à la moyenne des
montants de CVAE perçues entre 2020
et 2023

Dont 320 K€ de rôle complémentaire
de CFE – En attente de confirmation si
recette pérenne

TFB : Exemple de l'impact sur les ménages de l'augmentation des bases (+7,1%) et des taux sur une base locative égale à 2 000 € en 2021

BASE 2021	TFB		TOTAL
	COMMUNE	CCALS	
	59,00%	1%	
2 000 €	1 180 €	20 €	1 200 €

BASE 2022 = BASE 2021 x 3,4%	TFB		TOTAL
	COMMUNE	CCALS	
	59,00%	2%	
2 068 €	1 220 €	41 €	1 261 €

BASE 2023 = BASE 2022 x 7,1%	TFB		TOTAL
	COMMUNE	CCALS	
	59,00%	3%	
2 215 €	1 307 €	66 €	1 373 €

Impact augmentations des bases et du taux de FB à 3% sans prendre en compte une possible augmentation des taux par la commune :

**+112€ (+ 8,88% entre 2022 et 2023)
dont 25 € pour la CCALS**

**+173€ (+12,60% entre 2021 et 2023)
dont 46 € pour la CCALS**

LES RESSOURCES de la CCALS en K€	CA 2021	CA 2022	BP 2023
FISCALITE REVERSEE PAR L'INTERMEDIAIRE D'UN FONDS			
Fonds national de garanties individuelles des ressources (FNGIR)	302	302	302
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	291	294	294
Taxe GEMAPI		75	100
AUTRES TAXES (Réforme de la Taxe d'habitation)			
Taxe d'habitation	169	186	200
Fraction de TVA	1 983	2 174	3 667
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT			
Dotation d'intercommunalité	195	215	215
Dotation de compensation des groupements de	919	899	899
ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENSATION			
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	151	151	151
Allocations compensatrices CET, TH et TF	939	991	991

Attention, à l'impact de la réforme du calcul des ratios financiers qui pourra faire varier l'enveloppe globale de péréquation du FPIC à compter de 2023 et/ou augmenter le montant du reversement

Taxe GEMAPI : produit attendu de 100 K€

Prévision de revalorisation de +2% du reversement de la fraction de TVA auquel s'ajoute la fraction de TVA pour compensation de la perte de la CVAE

**Données
Financières
Rétrospectives
(en K€)**

EXERCICE 2022 – RESULTATS PREVISIONNELS et CAF EN K€

Budget général et budgets annexes (CAF corrigée)

	BUDGET GENERAL	DEVPT ECO	ZA	AURORE	ASS COLL	SPANC	TOTAL
FONCTIONNEMENT							
+ Recettes de fonctionnement	17 181	2 551	4 836	127	1 585	99	26 380
- Dépenses de fonctionnement	17 686	1 568	4 836	127	1 276	96	25 590
Résultat d'exercice	-505	983	0	0	309	3	790
Résultat antérieur	7 067	700	0	0	1 402	4	9 174
Résultat cumulé de fonctionnement	6 562	1 683	0	0	1 711	7	9 964
INVESTISSEMENT							0
+ Recettes d'investissement	3 204	1 804	4 467	1 041	1 190		11 705
- Dépenses d'investissement	1 906	2 249	4 726	173	1 055		10 109
Résultat d'exercice	1 298	-445	-259	867	135		1 596
Résultat antérieur	706	-110	-3 656	-41	39		-3 062
Résultat cumulé d'investissement	2 004	-555	-3 916	827	174		-1 466
RESULTAT GLOBAL D'EXERCICE (fonctionnement + investissement)	793	538	-259	867	444	3	2 386
RESULTAT GLOBAL CUMULE (fonctionnement + investissement)	8 566	1 128	-3 916	827	1 885	7	8 498
CALCUL DE LA CAF (capacité d'autofinancement)							
Résultat de l'exercice en fonctionnement	-505	983	0	0	309	3	790
+ Dotations aux amortissements *	4 105	808	0	0	675	0	5 587
- Reprises de subventions *	2 584	1 490	0	0	264	0	4 338
CAF Brute	1 021	301	0	0	719	3	2 044
- Remboursement capital de la dette	129	366	122	50	349	0	1 017
CAF Nette	892	-65	-122	-50	370	3	1 028

* Après retraitement des opérations exceptionnelles de cessions + nettoyage inventaire



TOUS BUDGETS

Résultats cumulés

Le résultat cumulé de tous nos budgets à fin 2022 s'élève à **8 498 K€**
(dont 1M€ d'emprunt encaissé au budget annexe ZA de l'Aurore)
contre 6 112 K€ en 2022 soit **+ 2 386 K€ dont :**

- + 790 K€ en résultat cumulé de fonctionnement
- et + 1 596 K€ en résultat cumulé d'investissement

BUDGET GENERAL

Evolution des résultats de fonctionnement depuis 2020

Budget général	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2022 (hors écriture except.)	Evolution CA2022 /CA2021 en % hors op. ordre et écriture except.	Evolution CA2022 /CA2021 en K€ hors op. ordre et écriture except.
+ Recettes de fonctionnement	14 003	15 483	17 181	15 973	1,91%	290
70 Produits des services, du domaine et ventes	2 931	3 302	3 132	3 132	-5,14%	-170
73 Impôts et taxes	7 275	7 107	7 905	7 905	11,23%	798
74 Dotations, subventions	3 587	4 478	4 233	4 233	-5,48%	-245
75 Autres produits de gestion courante	62	292	70	70	-0,71%	-2
77 Produits exceptionnels	56	214	1 301	93	-49,47%	-106
78 Reprises sur provisions			20	20		20
013 Atténuation de charges	55	58	53	53	-8,75%	-5
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	38	32	466	466		
- Dépenses de fonctionnement	13 898	14 692	17 686	15 407	6,61%	898
011 Charges à caractère général	1 539	1 652	2 019	2 019	22,20%	367
012 Charges de personnel	5 447	6 110	6 915	6 915	13,16%	804
65 Autres charges de gestion courante	1 119	1 170	1 077	1 077	-7,95%	-93
66 Charges financières	39	33	28	28	-17,47%	-6
67 Charges exceptionnelles	572	512	1 599	528	3,12%	16
014 Atténuation de produits	4 113	4 090	3 900	3 900	-4,66%	-190
68 Dotations aux provisions		20	20	20	0,00%	0
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 069	1 104	2 129	921		
= Résultat d'exercice	105	790	-505	566		0

L'évolution entre le CA 2021 et 2022 (hors opérations exceptionnelles et opérations d'ordre) :

- les dépenses de fonctionnement ont plus augmenté +6,61% soit + 898 K que les recettes +1,91% soit +290K€

BUDGET GENERAL

Explication sur le résultat et la CAF corrigée 2022

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 comptable est négatif : - 505 K€.

En effet, les écritures exceptionnelles des ventes de l'antenne de Seiches (295 K€) et des bâtiments économiques (909 K€) pour transfert au budget annexe développement économique (nettoyage de l'inventaire comptable pour la mise en place de la M57) sont réalisées comme suit :

Recettes de fonctionnement :

- au chapitre 77 : + 1 208 K€ (Titres de cessions au compte 775)

Dépenses de fonctionnement :

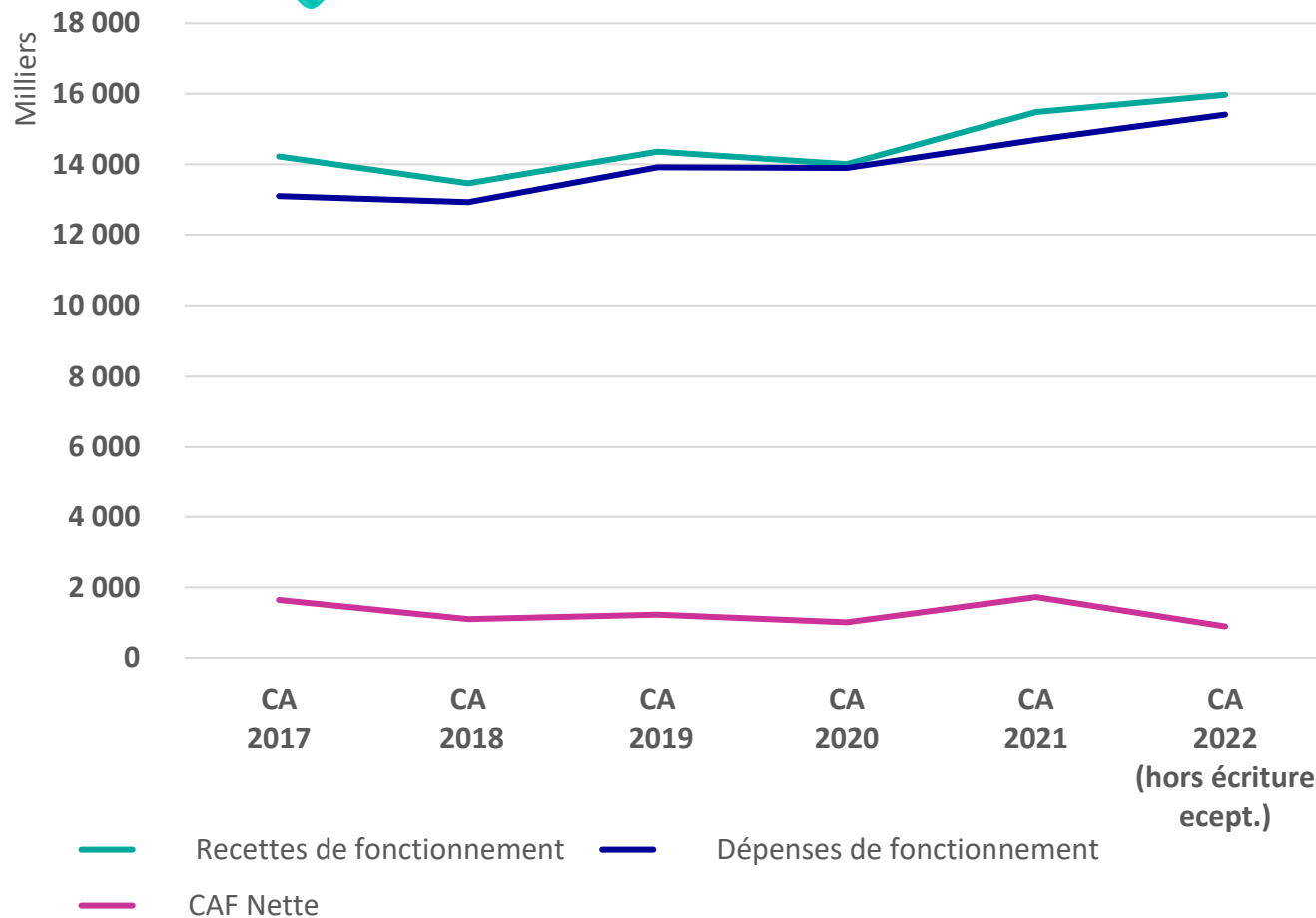
- au chapitre 67 : + 1 071 K€ (subvention exceptionnelle au budget annexe développement économique pour lui permettre de racheter les bâtiments + régularisation TVA)
- au chapitre 042 : + 1 208 K€ (écritures d'ordre de sorties d'actifs des bâtiments qui a également généré une recette d'ordre de même montant en investissement et donc un excédent d'investissement en 2022 de 1 298 K€)

Sans ces écritures exceptionnelles, le résultat comptable corrigé est positif : +566 K€ et la CAF nette corrigée s'élève à + 892 K€

BUDGET GENERAL

Evolution de 2017 à 2022 :

De la section de fonctionnement et de la CAF



Le résultat d'exercice 2022 (hors écritures exceptionnelles) est positif

La CAF corrigée 2022 se maintient à quasi 0,9 M€

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Evolution de la CAF depuis 2020 - Capacité de désendettement

Budget développement économique	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2022 corrigé
+ Recettes de fonctionnement	1 007	1 754	2 551	1 642
70 Produits des services, du domaine et ventes	45	46	54	54
74 Dotations, subventions et participations	0	0	14	14
75 Autres produits de gestion courante	401	387	393	393
77 Produits exceptionnels	516	1 265	2 004	1 094
78 Provisions			31	31
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	45	57	56	56
- Dépenses de fonctionnement	838	1 695	1 568	1 568
011 Charges à caractère général	205	244	337	337
012 Charges de personnel	0	120	126	126
65 Autres charges de gestion courante	18	50	52	52
66 Charges financières	109	98	86	86
67 Charges exceptionnelles	86	9	0	0
68 Provisions	15	1	14	14
014 Atténuation de produits	125	118	111	111
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	279	1 054	842	842
= Résultat d'exercice	169	59	983	73
+ Dotations aux amortissements	279	892	808	808
+ Reprises de subventions et cessions	45	753	1 490	580
= CAF Brute	404	199	301	301
+ Remboursement capital de la dette	307	350	366	366
= CAF Nette	96	-151	-65	-65
Capital des emprunts restant dû au 31/12	4 604	4 294	3 930	
Capacité de désendettement (en année)	11	22	13	

Le résultat comptable 2022 s'élève à 983 K€.

Le résultat comptable corrigé ne s'élève qu'à 73 K€*

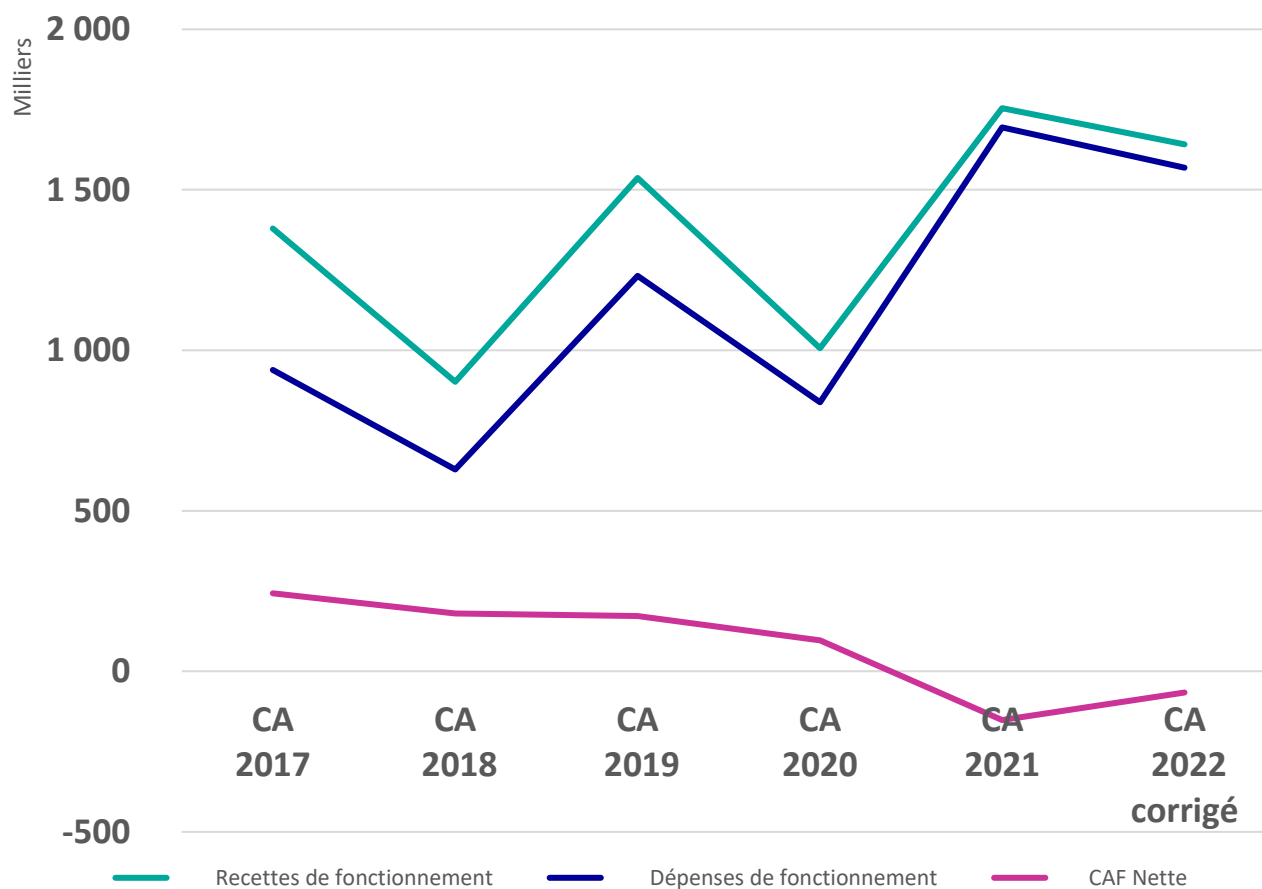
* Dans ce calcul, la subvention exceptionnelle de 909K€ au chapitre 77 versée par le budget général pour lui permettre le rachat des bâtiments n'est pas prise en compte

La capacité de désendettement reste élevée : 13 années

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Evolution de 2017 à 2022 :

De la section de fonctionnement et de la CAF



La CAF nette 2022 est de nouveau négative -65 K€ contre -151 K€ en 2021

BUDGET ZONES ARTISANALES

Comptabilité de stocks

COMMUNES	ZONES ARTISANALES	VALEURS DES STOCKS DE TERRAINS EN K€ AU 31 DECEMBRE 2022
SEICHES	ZA Suzerolle 1 et 2	2 215
	ZA Suzerolle 3	10
	ZA Suzerolle 4	33
	ZA les Mulottières	41
LÉZIGNÉ	ZA La Robinière	85
MARCÉ	ZA	37
CORZÉ	ZA Bourg Joli	-44
JARZÉ	ZA Cormier	159
	ZA Cormier 2	8
CORNILLÉ LES CAVES	ZA des 5 Chemins	26
DURTAL	ZA Les Ormeaux 2	396
	ZA Anjou Actiparc	1 099
	ZA Pont Ramé	154
DAUMERAY	ZA Le Grand Clos	20
MORANNES	ZA La Petite Morinnière	218
TIERCÉ	ZA LANDES 6	50
	ZA LANDES 7	0
ÉTRICHÉ	ZA PERRAY 2	97
MONTIGNÉ LES RAIRES	ZA	0
	TOTAL	4 604

Ce budget annexe comptabilise l'activité d'achat/aménagement puis de vente de terrains dans les différentes zones artisanales de la CCALS



A la fin de l'aménagement d'une zone, le budget principal est impacté en cas d'excédent comme en cas de déficit

Trois ventes ont été comptabilisées en 2022 : Sté SAGIL (ZA du Perray) et Sté ALTER ECO + Sté IMMOBILIERE FG (ZA de la Suzerolle) et représentent 1,24 ha

La valeur des stocks de terrains aménagés restant à vendre s'élève à 4,60 M€ au 31 décembre 2022

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Evolution de la CAF depuis 2019 et capacité de désendettement

Budget assainissement collectif	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
+ Recettes de fonctionnement	1 693	2 050	1 389	1 585
70 Produits des services, du domaine et ventes	457	380	246	196
74 Dotations, subventions et participations	0	0	62	55
75 Autres produits de gestion courante	1 009	1 426	833	1 063
76 Produits financiers	3	15	0	7
77 Produits exceptionnels	0	2	23	4
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	224	226	225	260
- Dépenses de fonctionnement	1 515	1 726	1 531	1 276
011 Charges à caractère général	470	300	519	346
012 Charges de personnel	199	157	181	162
65 Autres charges de gestion courante	5	0	2	3
66 Charges financières	109	97	94	86
67 Charges exceptionnelles	6	467	9	0
68 Dotations aux provisions			4	4
014 Atténuation de produits	29	18	9	4
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	697	685	713	671
= Résultat d'exercice	179	324	-142	309
+ Dotations aux amortissements	697	685	708	675
+ Reprises de subventions et cessions	224	226	225	264
= CAF Brute	651	783	341	719
+ Remboursement capital de la dette	316	320	375	349
= CAF Nette	335	463	-34	370
Capital des emprunts restant dû au 31/12	3 573	4 364	4 094	3 744
Capacité de désendettement (en année)	5	6	12	5

La compétence assainissement confiée par concession à SUEZ a été étendue à Tiercé au 1^{er} janvier 2022

Le résultat d'exercice 2022 est positif (+309 K€).

Deux explications majeures :

- En recettes (chapitre 75) : l'impact sur le seul exercice 2021 de la modification de la périodicité des reversements de la redevance assainissement par la SAUR qui avait engendré une diminution des recettes en 2021, revient à la normale en 2022
- En dépenses (chapitre 011) : une solution technique beaucoup moins coûteuse a permis de réduire les frais de traitement des boues COVID (217 K€ en 2021)

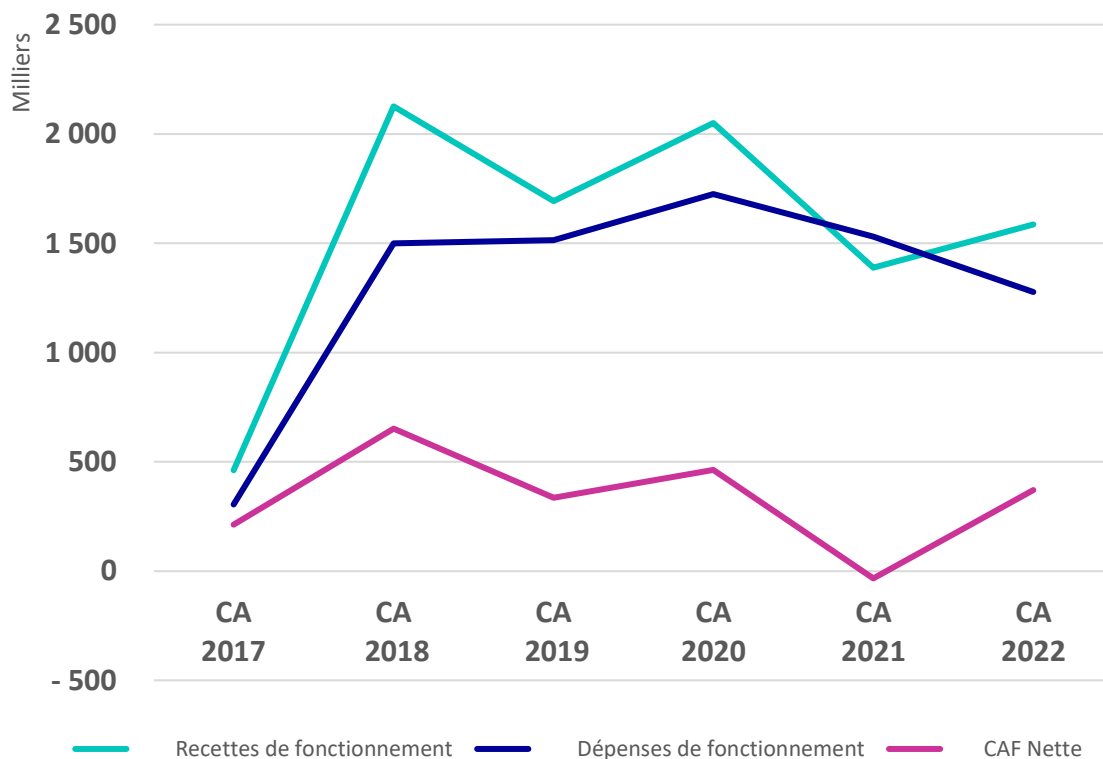
Sous l'effet de l'augmentation des recettes et de la réduction des dépenses, la capacité de désendettement revient au niveau de 2019 compte tenu de l'amélioration de la CAF et de la diminution du capital restant dû

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Evolution de 2017 à 2022 :

De la section de fonctionnement et de la CAF

Depuis le 1er janvier 2021, la SAUR est l'unique délégataire eau potable sur tout le territoire de la CCALS



Pour rappel, ce budget doit s'autofinancer grâce notamment aux tarifs de la redevance assainissement

La section de fonctionnement doit ainsi générer suffisamment de CAF pour permettre de nouveaux investissements

Le résultat déficitaire 2021 était exceptionnel (décalage dans le versement par la SAUR de la redevance assainissement)

Le résultat 2022 et la CAF reviennent dans les normes des précédents exercices

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Evolution des résultats depuis 2019


Budget assainissement non collectif	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
+ Recettes de fonctionnement	83	68	60	99
70 Produits des services, du domaine et ventes	77	68	60	99
75 Autres produits de gestion courante	0	0	0	0
78 Reprise sur provision				0
- Dépenses de fonctionnement	81	73	58	96
011 Charges à caractère général	37	32	22	61
012 Charges de personnel	43	42	36	35
65 Autres charges de gestion courante	0	0	0	0
68 Dotations aux provisions			0	0
= Résultat d'exercice	2	-5	2	3
+ Resultat antérieur	5	7	2	4
= Résultat cumulé de fonctionnement	7	2	4	7

Le budget SPANC est un budget uniquement de fonctionnement qui doit s'autofinancer

L'augmentation du volume des dépenses et des recettes s'explique par une importante augmentation du nombre de contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif réalisés en 2022

Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à 7 K€ à fin 2022

**Données
Financières
Prospectives
(en K€)**



Le référentiel budgétaire et comptable M57

Une simplification des virements de crédits de chapitre à chapitre

La nouvelle nomenclature comptable M57 s'appliquera en 2023 à tous nos budgets sauf les budgets assainissement collectif et non collectif qui restent votés selon la nomenclature M49 (applicable aux services industriels et commerciaux)

Le nouveau référentiel M57 élargit la fongibilité (Art. L5217-10-6 du CGCT) permet à l'assemblée :

- dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget
- et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

de déléguer à l'ordonnateur la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, **à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.**



Il conviendra lors du vote du BP 2023 de déterminer ce taux
(si taux maximum 7,5 % = 615 k€ de virements de crédits possibles de chapitre à chapitre hors RH)

Budget général

(prospective de fonctionnement 2023)

Les recettes prévisionnelles 2023 tiennent notamment compte d'une éventuelle augmentation des taux de fiscalité (3% au lieu de 2% pour la TFB (+ 291 K€) – voir slides 29 et 31

Au global, les recettes de fonctionnement augmentent de 5% par rapport au BP2022+DM1

	CA 2021	BP 2022 + DM1	CA 2022	CA 2022 corrigé	BP 2023 PROJET (M14)	BP 2023 dont projet territoire	BP2023 / BP2022+ DM1 EN %
RECETTES	15 483	15 561	17 181	15 973	16 321	148	5%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 302	3 220	3 132	3 132	3 355	1	4%
73 - Impôts et taxes	7 107	7 272	7 905	7 905	8 086		11%
74 - Dotations, subv., participations	4 478	4 414	4 233	4 233	4 318	147	-2%
75 - Autres produits gestion	292	59	70	70	54		-9%
77 - Produits exceptionnels	214	73	1 301	93	5		-93%
78 - Reprises sur provisions		20	20	20	20		0%
013 - Atténuations de charges	58	53	53	53	33		-37%
042 - Opérations d'ordre	32	450	466	466	450		

Budget général

(prospective de fonctionnement 2023)

Une augmentation prévisionnelle des dépenses 2023 de 3% par rapport aux crédits du BP 2022 + DM1

Il est proposé au chapitre 67 une diminution de la subvention à verser au budget annexe développement économique de -300 k€ (soit 200 K€ au lieu de 500 K€)

Grâce à l'excédent de fonctionnement des exercices antérieurs de 6,5 M€, il sera possible d'équilibrer la section (cf résultat cumulé de fonctionnement page 31)

Les seuls crédits du projet de territoire détaillés ci-après génèrent une charge de 620 K€ sur le budget de fonctionnement 2023

	CA 2021	BP 2022 + DM1	CA 2022	CA 2022 corrigé	BP 2023 PROJET (M14)	BP 2023 dont projet territoire	BP2023 / BP2022+ DM1 EN %
DEPENSES	14 692	16 213	17 686	15 407	16 772	768	3%
011 - Charges à caractère général	1 652	2 516	2 019	2 019	2 690	361	7%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 110	6 671	6 915	6 915	7 497	382	12%
65 - Autres charges de gestion courante	1 170	1 142	1 077	1 077	1 163	25	2%
66 - Charges financières	33	30	28	28	22		-26%
67 - Charges exceptionnelles	512	695	1 599	528	203		-71%
68 - Dotations aux provisions	20	20	20	20	15		-25%
014 - Atténuations de produits	4 090	4 140	3 900	3 900	4 082		-1%
042 - Opérations d'ordre	1 104	1 000	2 129	921	1 100		
RÉSULTAT D'EXERCICE	790	-652	-505	566	-451	-620	

IMPACT DU PROJET DE TERRITOIRE SUR LE BP 2023 EN K€	DEPENSES	RECETTES	CHARGE
RESSOURCES HUMAINES dont	382	82	300
Reprise en régie de l'office du tourisme (transfert du chapitre 011)	62		62
Renforcement du service lecture publique	132	37	95
Création poste informaticien	46		46
Renfort sur le service assainissement	44		44
Poste PCAET (impact supplémentaire année pleine)	13	10	3
Postes service proximité sociale (impact supplémentaire année pleine)	86	34	52
ENFANCE-JEUNESSE	25	18	7
Espace jeunes à Tiercé	8	9	-1
Maison des adolescents	17	9	8
SOCIAL	60	20	40
Animation POP ID	20		20
Diagnostic territorial du contrat local de santé	40	20	20
LECTURE PUBLIQUE	18	15	3
Intégration des bibliothèques de Marcé et Montreuil	15		15
Contrat territoire lecture	3	15	-12
AMENAGEMENT	55	0	55
Etude gestion terrains pour les gens du voyage	30		30
Actions Habitat	20		20
Subventions pour actions en faveur du logement	5		5
ENVIRONNEMENT	216	14	202
Plan de prévention risque inondation (PAPI)	24	10	14
Projet Alimentaire Territorial - études	21		21
Mobilités (animations opération se déplacer autrement)	48		48
Plateforme de Rénovation énergétique	60		60
Energies renouvelable et collectif citoyen	43	4	39
Subvention déploiement bornes de recharges schéma SIRVE du SIEML	20		20
TOURISME	12	0	12
TOTAL	768	148	620

Budget général - Plan pluriannuel d'investissement 2023	AUTORISATION DE PROGRAMME	DÉPENSES BP 2023 PROJET	DÉPENSES BP 2024 PROJET	DÉPENSES BP 2025 PROJET	DÉPENSES BP 2026 PROJET	RECETTES BP 2023 PROJET	RECETTES BP 2024 PROJET	RECETTES BP 2025 PROJET
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 913	1 025	1 188	509		181		
12-AMENAGEMENT ESPACE	1 913	485	1 188	509		50		
Dont GENS DU VOYAGE	1 913	216	1 188	509				
31-CHEMINEMENTS PEM		284				48		
25-TOURISME		256				83		
PATRIMOINE BATI	7 929	803	3 357	3 495	650	142	489	1 770
10-BATIMENTS	6 619	111	2 542	3 350	650		338	1 688
Dont ACCUEIL DE LOISIRS SEICHES	2 770	30	1 340	1 400			180	976
Dont ACCUEIL DE LOISIRS TIERCE	2 350	38	1 120	1 200			158	711
Dont BATIMENTS SERV. TECH.	330		30	300				
Dont SIEGE TIERCE	1 169	17	52	450	650			
26- BATIMENTS PETITE ENFANCE	1 310	625	815	145		142	151	83
Dont CC SEICHES	815	310	505			51	119	51
Dont MC LEZIGNE		216	0			90		
Dont MC CHEFFES	495	40	310	145			32	32
Dont MA TIERCE		36						
LOGISTIQUE		487				30		
15-MATERIEL TRANSPORT		219				30		
16-MATERIEL ENFANCE/JEUNESSE		35						
29-MATERIEL PETITE ENFANCE		19						
27-MATERIEL ET OUTILLAGE		8						
23-COMMUNICATION TERRITOIRE		63						
28-MATERIEL BUREAU et INFOR.		143						

Compte tenu de l'excédent reporté de 8,566 M€, il reste des crédits non affectés de 4 M€ au BP 2023



BUDGET GÉNÉRAL

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023

Le tableau précédent mentionne les autorisations de programme (AP) proposées au vote en 2023.

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un investissement. Grâce aux AP, il n'est plus nécessaire d'inscrire dans un seul et même budget la totalité du coût d'un projet qui sera réalisé sur plusieurs années.

Les principaux investissements proposés en 2023 et suivants sont :

- Aménagement terrains d'accueil pour les gens du voyage
- Accueil de loisirs de Seiches et Tiercé
- Crèche de Seiches, Lézigné et Cheffes
- Siège CCALS et bâtiment services techniques
- Jeux extérieurs de Malagué
- Etudes et acquisitions foncières pour la liaison cyclable Etriché – Chateauneuf sur Sarthe et les poles d'échanges multimodaux

Par ailleurs, un fonds de concours à verser au Département de 2 M€ pour le financement de la déviation Nord à Seiches sur le Loir sera proposé au BP 2023 en opérations financières. La commune de Seiches contribuera également à ce projet à hauteur de 10% du reste à charge.

Budget annexe Développement économique

Budget développement économique	CA 2021	BP 2022 + REPORTS + DM1	CA 2022	BP 2023 (projet)	EVOLUTION BP 2023/BP2022 (hors op ordre)
+ Recettes de fonctionnement	1 754	1 089	2 551	821	-29%
70 Produits des services, du domaine et vent	46	43	54	48	12%
74 Dotations, subventions et participations	0	50	14	68	35%
75 Autres produits de gestion courante	387	330	393	406	23%
77 Produits exceptionnels	1 265	596	2 004	200	-66%
78 Provisions	0	0	31	0	
042 Opérations d'ordre de transfert entre se	57	70	56	100	
- Dépenses de fonctionnement	1 695	1 333	1 568	1 290	-7%
011 Charges à caractère général	244	492	337	481	-2%
012 Charges de personnel	120	130	126	145	12%
65 Autres charges de gestion courante	50	57	52	51	-9%
66 Charges financières	98	90	86	85	-6%
67 Charges exceptionnelles	9	25	0	15	-40%
68 Provisions	1	15	14	0	-100%
014 Atténuation de produits	118	125	111	113	-10%
022 Dépenses imprévues	0	20	0	0	
042 Opérations d'ordre de transfert entre se	1 054	380	842	400	
== Résultat d'exercice	59	-244	983	-469	

Une section de fonctionnement 2023 prévisionnelle :
- 7 % de dépenses
- 29 % en recettes compte tenu d'une proposition de réduction de la subvention du budget général (200 K€ au lieu de 500 K€)

Le déficit prévisionnel 2023 sera comblé cette année par l'excédent brut de fonctionnement 2022 de 1 683 K€ (cf résultat de fonctionnement cumulé slide 32) dont 1 108 K€ seront reportés en section de fonctionnement 2023

Budget annexe développement économique

- Finalisation de l'atelier relais à Etriché
- Étude et esquisses du projet mixant économie et social sur la polarité de la gare de Tiercé (15 K€)

Le service économie a lancé courant 2022 une étude visant la CCALS à se doter d'un schéma de développement économique. Praxidev cabinet d'études spécialisé dans cette thématique accompagne la CCALS.

Cette étude arrivera à son terme d'ici juillet 2023. il en résultera une priorisation des actions à mener mixant à la fois des projets d'investissement ainsi que des actions très opérationnelles.

Il s'agira de pouvoir réaliser un plan pluriannuel d'investissement sur la suite du mandat

Les projets en investissement

ZA des 5 chemins à Cornillé les caves : 298 K€

ZA du grand Clos à Daumeray : 222 K€

ZA des Landes VI à Tiercé : 270 K€

Acquisitions foncières :
Quartier de la gare à Tiercé : 190 K€
Zone de la Blaisonnaire à Seiches : 130 K€

Acquisitions foncières Zone de l'Aurore :
533 K€ en reports (actes signés)
466 K€ (nouveaux crédits 2023)

Budgets annexes Zones artisanales Et Aurore

**Les principaux
projets envisagés**

**Les prix de vente des
parcelles seront définis
en fonction des coûts
réels**

Budget Assainissement collectif

Prospective de fonctionnement 2023

Une diminution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement de -4%

Le déficit 2023 sera comblé cette année par l'excédent brut de fonctionnement 2022 de 1 711 K€ (cf résultat de fonctionnement cumulé slide 32) dont 1 546 K€ seront reportés en section de fonctionnement 2023

Budget assainissement collectif	CA 2021	BP 2022 avec reports	CA 2022	BP 2023 avec reports Proposé	Evolution BP2023/ BP2022
+ Recettes de fonctionnement	1 389	1 763	1 585	1 700	-4%
70 Produits des services, du domaine et ve	246	189	196	219	16%
74 Dotations, subventions et participation	62	181	55	0	-100%
75 Autres produits de gestion courante	833	1 132	1 063	1 201	6%
77 Produits exceptionnels	23	10	7	0	-100%
78 Reprise sur provisions			4	0	
042 Opérations d'ordre de transfert entre	225	250	260	280	12%
- Dépenses de fonctionnement	1 531	1 924	1 276	1 851	-4%
011 Charges à caractère général	519	848	346	694	-18%
012 Charges de personnel	181	225	162	274	22%
65 Autres charges de gestion courante	2	2	3	6	175%
66 Charges financières	94	90	86	85	-6%
67 Charges exceptionnelles	9	25	0	35	40%
68 Dotations aux provisions	4	4	4	2	-50%
014 Atténuation de produits	9	0	4	5	
022 Dépenses imprévues	0	30	0	30	0%
042 Opérations d'ordre de transfert entre	713	700	671	720	3%
== Résultat d'exercice	-142	-161	309	-151	



BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023

issu du schéma directeur

- Un complément d'AP sera proposé pour la construction de la STEP de Seiches sur le Loir (600 K€), ce qui portera l'AP votée en 2020 a un total de 3,1M€ (à fin 2022, 217,5 K€ ont été dépensés)
- Une nouvelle AP de 1,44 M€ sera également proposé pour les réseaux de Seiches sur le Loir (Rues Henri Régnier, Rabières, grands champs, Pasteur et RD323).

La répartition des crédits de paiement par année serait la suivante (en K€) :

AP	Compl. AP	Libellé	BP 2023	BP 2024	BP 2025
2 500	600	CONSTRUCTION DE LA STEP DE SEICHES SUR LE LOIR	283	1 701	898
1 440		TRAVAUX RESEAUX DE SEICHES SUR LE LOIR (rues Henri Régnier/Rabières/Grands Champs/Pasteur/RD323)	322	483	287



BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023

issu du schéma directeur

Les principales autres opérations d'investissement 2023 sont les suivantes :

- **Construction de la STEP de Cornillé les caves « laiterie » : 230 K€ (hors maîtrise d'œuvre)**
- **Travaux sur les réseaux de Jarzé (rue des Brétignoles), Chaumont (rues des lavoirs et des vignes), Beauvau (rue Tranchardière) et Tiercé (impasse Marigny) : 446 K€**
- **Maitrise d'œuvre pour les réseaux de Morannes (rues saulnaie, du pont et grande rue) et Durtal (rue des déportés, avenue d'Angers) : 47 K€ puis inscription des travaux en 2024 pour 395 K€**
- **Maitrise d'œuvre pour les réseaux de Jarzé (Grande rue et RD766) : 16 K€ puis inscription des travaux en 2024 pour 145 K€**

Budget annexe Assainissement non collectif

Budget assainissement non collectif	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023 projet
+ Recettes de fonctionnement	60	77	99	100
70 Produits des services, du domaine et ventes	60	68	99	99
74 Dotations, subventions et participations	0	9	0	0
= Dépenses de fonctionnement	58	81	96	107
011 Charges à caractère général	22	34	61	57
012 Charges de personnel	36	44	35	44
67 Charges exceptionnelles	0	1	0	2
022 Dépenses imprévues	0	2	0	4
= Résultat d'exercice	2	-4	3	-7
+ Resultat antérieur	2	4	4	7
= Résultat cumulé de fonctionnement	4	0	7	0

Le budget 2023 est construit notamment sur la base de la réalisation de 600 contrôles de bon fonctionnement.

Il tient compte en dépenses de l'augmentation des tarifs des nouveaux marchés et en recettes des tarifs 2023 ajustés en conséquence

Structuration de la dette au 31/12/2022

Tous budgets

Aucun nouvel emprunt contracté en 2022

En 2022, la CCALS a accordé sa garantie à hauteur de 50% pour un emprunt de 250 K€ contracté par ALTER ECO auprès du Crédit Agricole Anjou Maine pour le financement du projet immobilier de la Sté DVV (ZA de la Suzerolle à Seiches)

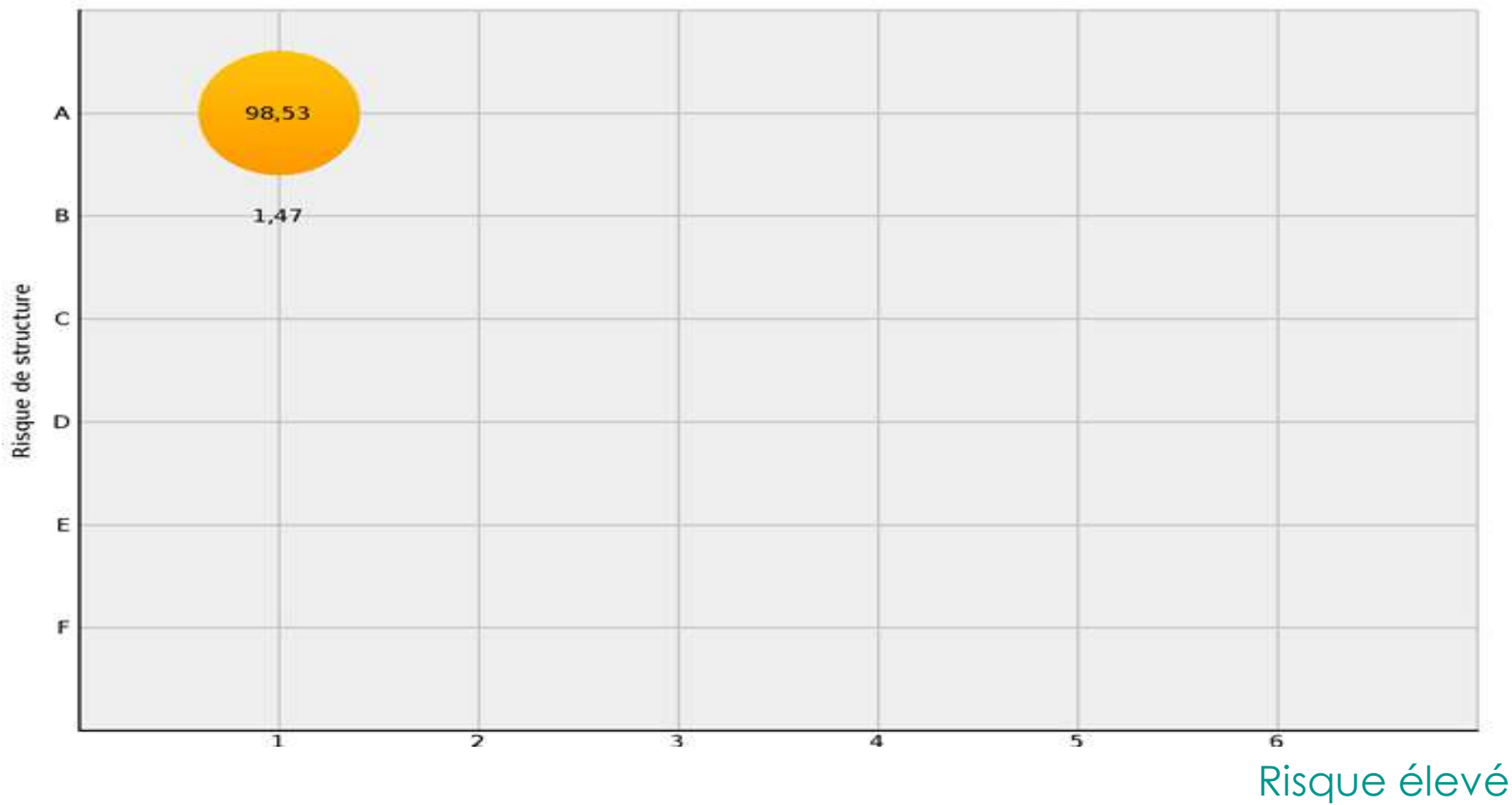
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	8 999 k€	93,41 %	2,14 %
Variable couvert	33 k€	0,34 %	3,64 %
Variable	261 k€	2,71 %	3,80 %
Livret A	199 k€	2,06 %	2,95 %
Barrière	141 k€	1,47 %	4,29 %
Ensemble des risques	9 634 k€	100,00 %	2,24 %

Répartition de l'encours
en K€ au 31/12/2022
par budget

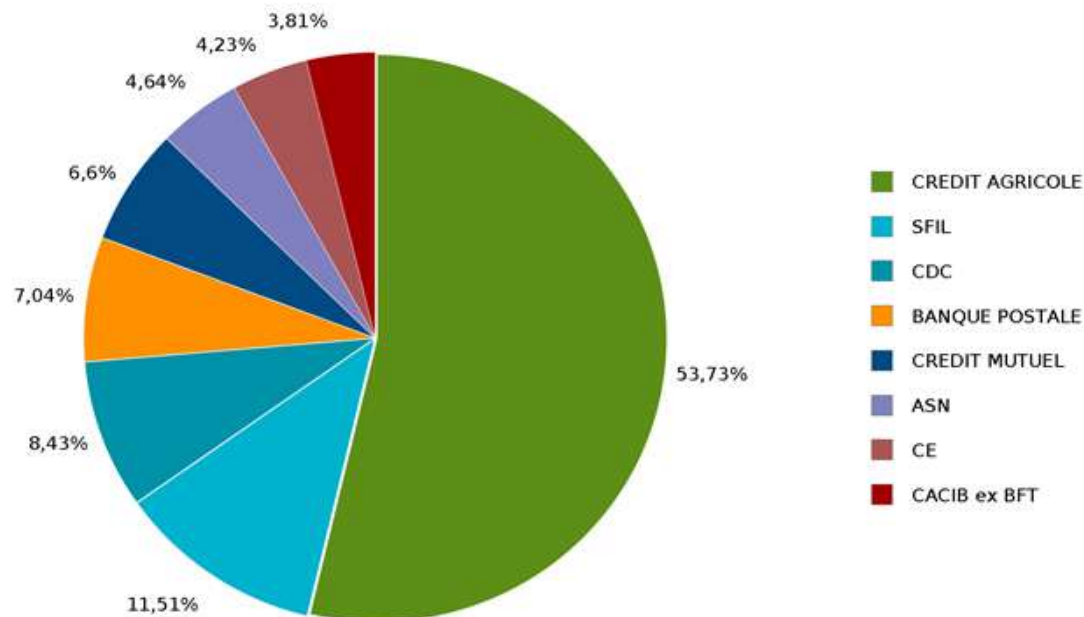
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	3 930
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	3 666 *
AUORE ZONES ARTISANALES	950 599
PRINCIPAL	489

* Hors prêt au CRD de 78 K€ à rembourser à Montreuil sur Loir

**Dette par type de risque (avec dérivés)
Encours par budget**



Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CREDIT AGRICOLE	5 177 K€	53,73 %	
SFIL CAFFIL	1 109 K€	11,51 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	812 K€	8,43 %	
BANQUE POSTALE	678 K€	7,04 %	
CREDIT MUTUEL	636 K€	6,60 %	
Agence de l'eau Seine Normandie	447 K€	4,64 %	
CAISSE D'EPARGNE	408 K€	4,23 %	
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	367 K€	3,81 %	0.00 €
Ensemble des prêteurs	9 634 K€	100,00 %	-



	2022	2023	2024	2025	2026	2031
Encours moyen	9 788 K€	9 094 K€	8 098 K€	7 109 K€	6 138 K€	2 581 K€
Capital payé sur la période	1 005 K€	998 K€	994 K€	986 K€	952 K€	578 K€
Intérêts payés sur la période	224 K€	209 K€	185 K€	157 K€	130 K€	49 K€
Taux moyen sur la période	2,20 %	2,21 %	2,17 %	2,08 %	1,98 %	1,80 %

Dette par année en K€

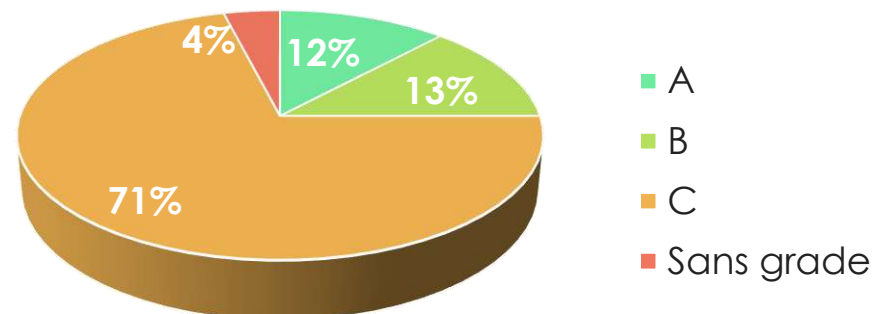
RESSOURCES HUMAINES

LES EFFECTIFS au 31/12/2022

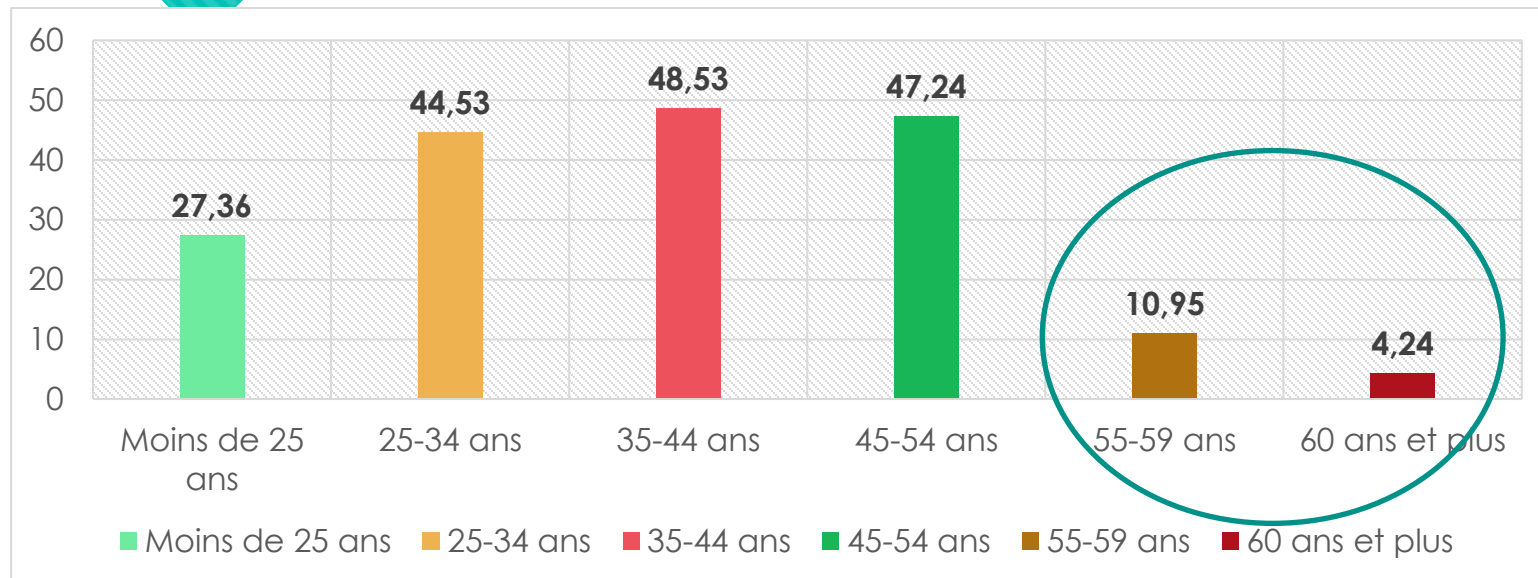
221 agents

	31/12/2021	31/12/2022
Postes permanents	137	139
Dont fonctionnaires	105	112
Dont non titulaires	32	27
Postes non permanents	70	82

- **3 départs en retraite en 2022**
- **1 départ en retraite programmé en 2023**
- **13 agents en disponibilités ou congé parental**



La pyramide des âges en ETP au 31/12/2022



La pyramide des âges fait apparaître **15,19 ETP** de 55 ans et plus correspondant à **17 agents**. Les enjeux immédiats de départs à la retraite portent sur **4,24 ETP** ayant plus de 60 ans au sein des services. 1 agent seulement ont émis le souhait de prendre sa retraite en 2023 - La moyenne d'âge est de 38 ans.



Le temps de travail

Durée légale

Nombre de jours travaillés (365 jours/an – 104 jours de repos hebdomadaires/an – 25 jours de congés annuels – 8 jours fériés en moyenne/an)	228 jours
Nombre d'heures par jour	7 h
Nombre d'heures par an	1596 h arrondies à 1600 h
Journée de solidarité	7h
Durée annuelle de travail effectif	1 607 h



L'absentéisme

Absences 2022	Nombre de personnes	Nombre de jours	%
Maladie ordinaire - opération	106	2 347	53,74%
Maladie ordinaire (COVID 19)	94	780	17,86%
Congé pour grave maladie	2	293	6,71%
Hospitalisation	8	14	0,32%
Accident du travail - trajet	7	119	2,72%
Maternité - Paternité	9	814	18,64%

Le nombre de jours d'absence sur l'année 2022 est de **4 367 jours** et correspond à **150 personnes (97 permanents et 53 non permanents)**

En 2021, le nombre de jours d'absence était de 4 595 jours



Les orientations 2023 sur la politique RH

Poursuivre la mise en œuvre de la politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines engagée depuis la fusion, en fonction du projet de territoire

Agir en faveur des agents territoriaux via :

- **la reconnaissance des mérites au travers des avancements de grade et de promotions internes**
- **une politique sociale favorable : Régime indemnitaire (RIFSEEP), avantages liés au CNAS, protection statutaire (prévoyance – mutuelle santé)**
- **la poursuite d'une politique d'accompagnement en faveur des travailleurs en situation de handicap**
- **L'approfondissement de la prévention (formations, mise à jour du document unique)**



Les orientations financières RH pour 2023

Les principales évolutions pour 2023 qui seront détaillées lors de la présentation du BP 2023

- Les dépenses incompressibles, obligatoires (Impact des augmentations successives du SMIC en 2022, de la valeur du points au 01/07/2022, de la bonification indiciaire au 01/01/2022 + l'augmentation du smic au 01/01/2023 de 1,80 % : **+ 290 174€ par rapport à 2022**
- Les recrutements programmés dans le cadre du projet de territoire (détail lors du vote du BP 2023) : **+ 381 513€ par rapport à 2022**
- Non renouvellement de l'assurance contre les risques statutaires : **-100 000 € par rapport à 2022**
- Les recrutements programmées dans le cadre du projet de territoire bénéficient de subvention à percevoir sur 2023 : **+ 81 520 €**